

## Pré-Capa à un endroit et CRFPA à un autre...possible?

Par **mareva**, le **28/06/2006** à **14:17**

Bonjour à toutes et a tous. !wink: link not found or type unknown

Tout d'abord je voudrais savoir pour confirmation si le pré-capa se passe tjs avec un niveau master1 ou si le niveau exigé est passé au master2?

Ensuite comment s'y inscrire?forcément en complément d'une inscription principale ou cette inscription peut etre la seule?

Enfin je voudrais savoir quand on a réussi son pré-capa, si on l'a obtenu à grenoble (par exemple) si on est obligé de faire le CRFPA de grenoble ou si on peut faire celui de montpellier (par exemple)?

Voilà je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **anonym**, le **28/06/2006** à **18:22**

le master 1 suffit pour présenter l'examen d'entrée au CRFPA.

pour l'inscription, attention, il faut s'y prendre à l'avance. Dans ma fac c'est avant décembre de l'année précédant l'exam.

par contre je ne comprends pas trop ce que tu veux dire pas "inscription principale".

tu n'as pas à être inscrite dans une formation quelconque pour passer le CRFPA, tu peux t'inscrire à l'IEJ mais ce n'est pas obligatoire.

quant au fait de savoir si tu peux entrer dans un CRFPA différent de l'endroit où tu as passé l'examen, il me semble que ce n'est pas possible.

mais à confirmer.

Par **sanremo34**, le **28/06/2006** à **19:30**

Je confirme !

L'examen d'entrée obtenu ne vaut que pour le centre de référence et pas un autre. Par exemple si tu as réussi à Marseille, tu ne peux pas entrer au CRFPA de Lyon et vice versa. Et c'est valable pour l'ensemble des centres français.

Donc attention !

Par **mareva**, le **28/06/2006** à **19:33**

Merci pour cette réponse.

Par "inscription principale" je veux dire: est ce qu'on peut s'inscrire à l'IEJ sans être inscrit dans une formation initiale type master1 ou 2 cad ne faire que ça de l'année...histoire de faire

une année à la cool. Image not found or type unknown

Enfin comment se fait l'inscription au pré-capa?quelles formalités faut-il accomplir et où les accomplir?

Par **anonym**, le **28/06/2006** à **20:55**

bien sûr que tu peux t'inscrire au pré-capa sans faire un M1 ou un M2 pendant l'année précédente, tu peux même ne t'inscrire à rien du tout, c'est-à-dire même pas à l'IEJ.

pour l'inscription au pré-capa, il faut la faire normalement auprès de l'IEJ, pour les conditions c'est des trucs banals du type photocopie de carte d'identité,... je sais plus trop, en tout cas pour mon cas (Lyon), l'inscription était de 65 euros.

Par **mareva**, le **28/06/2006** à **21:48**

:wink:

je te remercie bcp anonym d'avoir si bien répondu à ma question. Image not found or type unknown

Par **Nenex8**, le **04/09/2006** à **21:51**

Sur [\[url=http://www-iej.u-strasbg.fr/58e78cex\]](http://www-iej.u-strasbg.fr/58e78cex) la FAQ de l'IEJ de Strasbourg [\[url:58e78cex\]](http://www-iej.u-strasbg.fr/58e78cex), on peut lire:

"Q: Quand on a réussi l'examen d'entrée auprès d'un I.E.J., peut-on intégrer un centre de formation d'une autre région ?

R: Cette faculté est ouverte à toute personne ayant réussi l'examen d'entrée, sous réserve d'un nombre matériel de places suffisantes dans le Centre pour accueillir les élèves."[\[/url\]](http://www-iej.u-strasbg.fr/58e78cex)

Par **sanremo34**, le **06/09/2006** à **13:43**

je ne veux pas dire de bêtise mais il me semble que la réussite à l'examen d'entrée n'est valable que pour l'école en question. C'est à dire que si tu réussis l'iej tu dois aller dans l'école préparant au capa qui y est affiliée..

Je ne sais pas si je me fais bien comprendre car j'ai l'impression de parler petit nègre

.oops!

aujourd'hui Image not found or type unknown